

FORMULAIRE - DA 110

Rapport annuel du Conseil d'école
pour l'année scolaire _____ **à** _____
pour l'école _____

Conformément aux exigences de la Directive administrative 110, aux règlements *School Council Regulation (AR94/2019)* et à la *Education Act*, chaque Conseil d'école prépare un rapport annuel des activités de l'année qui se termine et le présente, au Conseil scolaire. Afin de faciliter l'actualisation de cette responsabilité, chaque Conseil d'école remplira ce formulaire et l'expédiera, avec les pièces jointes, à la Direction générale **avant le 30 juin de chaque année**. En effet, ce rapport est préparé à la fin du mandat du Conseil d'école. Il est important de se rappeler que les procès-verbaux de leurs rencontres doivent être conservés pendant sept (7) ans et que leurs documents sont assujettis aux règlements de FOIP (Protection de la vie privée).

Exigences selon la *Education Act* et le *School Council Regulation*:

1. Veuillez inclure, en pièces jointes, tous les procès-verbaux des rencontres du Conseil d'école, afin de répondre aux exigences de l'article 14(1)(a) du règlement *School Council Regulation(94/2019)* : "*summarizing the activities of the school council in the previous school year*".
2. Veuillez inclure, en pièces jointes, un rapport financier des fonds dont a disposé le Conseil d'école pendant l'année et qui inclut les fonds attribués par le Conseil scolaire.

Exigences selon la directive administrative:

Membre de l'Exécutif du Conseil d'école

Nom de la présidence: _____

Nom de la vice-présidence: _____

Nom de la secrétaire: _____

Nom de la trésorerie : _____

Autres membres du Conseil d'école

Nom de la représentation des enseignants: _____

Nom de la représentation des élèves du secondaire: _____

Nom d'un membre de la communauté : _____

Comme Président(e) du Conseil d'école, je valide que les informations ci-incluses sont justes et j'atteste aussi que le Conseil d'école s'est conduit conformément aux exigences énumérées dans la Directive administrative 110, le règlement School Council Regulation (AR 04/2019) et la Education Act.

Présidence du Conseil d'école

Date